

Réunion du 2 juillet 2026

Présents : DESMIRAZ Anselme - MOUQUAND Gilles - THOUMAZOU Michelle - AUBRY Catherine MIDOL Christelle - MASSON Frédéric - RAULT Sylvie - LACHAT Philippe - FRAUENFELDER Chloé - BAUDUIN Cédric.

Absents/Excusés :

Secrétaire : THOUMAZOU Michelle.

1) Désignation du représentant à la CLECT

Par délibération n° C2026/57 du 13 mai 2026, les élus communautaires ont approuvé la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de 77 membres répartis de la manière suivante : un représentant par commune membre et quatre représentants de PMA.

Par conséquent, il est demandé de désigner le représentant (e) parmi les membres du conseil municipal pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Après consultation des membres du conseil municipal est désigné comme représentant : Gilles MOUQUAND

2) Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois

Prévue par l'article 289 du code général des impôts, la réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes des bois non groupées avec d'autres collectivités (dites ventes simples), l'ONF peut assurer l'émission des factures pour votre compte, via un mandat de facturation. Cette solution répond à un schéma standard et connu des comptables publics.

Dans ce cadre, il vous est possible :

- Soit de ne pas donner mandat à l'ONF et de prendre directement en charge l'émission des factures électroniques via Chorus Pro, sur la base d'un bordereau de facturation mis à votre disposition par l'ONF sur le portail des collectivités.
- Soit de donner mandat à l'ONF, pour émettre et déposer la facture sur Chorus Pro, pour votre compte. Ce service sera assuré gratuitement par L'ONF. Il pourra y être mis fin à tout moment par décision de votre assemblée délibérante.

Après discussion, il est décidé à 8 voix pour et 2 abstentions de donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer les factures sur CHORUS PRO.

3) Salle des fêtes

Le Maire explique que suite à l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité, il y a lieu d'augmenter le prix de la salle des fêtes. Au départ le choix est fait d'augmenter à compter du 1^{er} septembre 2026 mais

après réflexion cela pose problème pour les réservations déjà faites. Le choix se porte donc sur le 1^e janvier 2027.

Le tarif de location sera de 200 € pour les habitants de Villars et 350 € pour les extérieurs

4) Divers

- Appartement communal (bâtiment ancienne douane) libéré par Mr Daloux : L'appartement sera à louer 500 €. Une annonce sera déposée afin de chercher de futurs locataires.
- Devis pour la pose de volets roulants motorisation solaire, bâtiment mairie (2) et salle du conseil (2) par Pose 25 : Coût total pour 4 volets roulants : 2681€ HT
- Salle des fêtes, le point :
 - Prévoir des protections contre la chaleur sur les fenêtres de la cuisine.
 - Un devis de 22 000 € a été signé pour l'installation d'un bardage sur la salle des fêtes. Il y aura une participation d'environ 14 000 € de PMA au titre du fonds de concours
- Travaux école : La fin est prévue pour le 21 Août
- Dates prochain CM et Commissions :
 - Commissions voiries : 15 juillet à 18h30
 - Prochain conseil : 10 septembre à 20h